

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2022

Par suite d'une convocation en date du 7 décembre 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de Loisey se sont réunis en date du 13 décembre 2022 à la salle communale de Loisey à 20h00, sous la présidence de M. Serge NICOLAS maire de la commune. La convocation a été affichée le 7 décembre 2022.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation PV de séance du 16/11/2022
- Décision modificative : Ouverture de crédit au 1641 (dépenses) pour intégrer le réaménagement d'emprunt.
- Renouvellement convention SPL X DEMAT
- Nomination Agent Recenseur
- PLUi (cahier d'intention)
- Devis ABI
- Divers

Membres présents, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales :

- M. Serge NICOLAS
- M. Aurélien BUSSEZ
- M. Hubert LORRAIN
- M. Samuel RAULOT
- Mme Marie-Odile CHAVRELLE
- M. Nicolas BERTRAND

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

- M. Arnaud FRANCOIS (donne pouvoir à M. Serge NICOLAS)
- M. Arnaud JEUKENS (donne pouvoir à M. Aurélien BUSSEZ)

Le conseil municipal a désigné M. Nicolas BERTRAND, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Le PV de séance du 16 novembre a été approuvé et signé par le président, Serge NICOLAS, Maire et Samuel RAULOT, secrétaire de séance.*

*Le maire rajoute un point à l'ordre du jour, décision modificative : Ouverture de crédit au 1641 (dépenses) pour intégrer le réaménagement d'emprunt.*

**1) Décision modificative : Ouverture de crédit au 1641 (dépenses) pour intégrer le réaménagement d'emprunt.**

*Le maire indique que suite au vote de la délibération du 16/11/2022 pour une ouverture de crédit au 1641 (recettes) pour le réaménagement du prêt, il convient d'ouvrir une ligne budgétaire de crédit au 1641 (dépenses) pour un montant de 321 929.29 €.*

*Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'ouverture de crédit au 1641 (dépenses) pour intégrer la somme de 321 929.29 € au budget.*

## **2) Renouvellement convention SPL X DEMAT**

*Le maire indique que la convention avec la plateforme SPL X DEMAT arrive à son terme le 31/12/2022.*

*Le maire explique que cette plateforme consiste à envoyer tous les documents de façon dématérialisée et sécurisée.*

*La convention est valable pour 5 années et à un coût annuel de 258 € (qui n'augmentera pas au cours de ces années).*

*Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention et d'autoriser le maire à signer tous documents liés à cette convention.*

## **3) Nomination agent recenseur**

*Le maire indique qu'il convient de nommer un agent recenseur pour le recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.*

*Le maire précise qu'il n'y a eu qu'une seule proposition qui s'est avérée impossible pour raison personnelle.*

*Le maire précise que suite au désistement de la personne précédente, la secrétaire de mairie s'était également proposée mais qu'au vu de ses nombreuses missions (coordonnateur communal, secrétaire de mairie, agent de l'agence postale communale) il a été convenu que la tâche de recensement serait pour un autre candidat.*

*Mme RAULOT ayant déjà réalisé les deux précédents recensements, le maire lui a demandé si elle ne pouvait pas renouveler l'opération. Mme RAULOT a accepté de mener à bien cette mission qu'elle connaît et maîtrise déjà si sa candidature était retenue.*

*Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à 7 voix pour (Serge NICOLAS, Arnaud FRANCOIS par son pouvoir, Aurélien BUSSEZ, Arnaud JEUKENS par son pouvoir, Nicolas BERTRAND, Marie-Odile CHAVRELLE, Hubert LORRAIN) et une abstention (Samuel RAULOT) de nommer Mme Emilie RAULOT comme agent recenseur.*

## **4) PLUi : Cahier d'intention.**

*La communauté d'agglomération a communiqué un cahier d'intention concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à l'ensemble des communes membres.*

*Dans l'ensemble, le conseil municipal émet un doute sur la qualité du questionnaire. Les questions semblent être dirigées ou évidentes, les cartes sont en partie incompréhensibles.*

*Toutefois, l'ensemble du conseil municipal s'est concerté pour apporter les réponses les plus appropriées pour commune.*

*Ce cahier d'intention sera envoyé avant le 16 décembre 2022 auprès du service urbanisme de la communauté d'agglomération.*

## 5) Devis ABI

*Le maire rappelle que deux prises RJ45 (internet) au sein de l'école (une dans la classe 2 et une dans le local à photocopieur) ne sont pas alimentées et les institutrices demandent quand cela sera effectif.*

*Après réflexion, M. BUSSEZ propose d'alimenter uniquement la prise du local du photocopieur. Une prise déjà existante et fonctionnelle est présente dans la classe 2.*

*L'ensemble du conseil municipal approuve et autorise le maire à contacter ABI pour établir un nouveau devis pour une seule prise.*

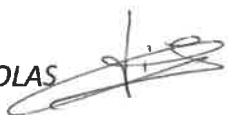
## Divers

- *Taxe ordures ménagères : le maire indique que le mode de calcul de la taxe pour les ordures ménagères a été modifié par la communauté d'agglomération. Cette dernière demande que la commune fasse la communication auprès des habitants. Une fiche d'informations devrait bientôt arriver en mairie. Le maire informe que la communauté d'agglomération a voté une augmentation d'environ 30 % du mètre cube d'eau. Le maire précise de son vote contre.*
- *Sécurité Poste : Le maire indique que suite au cambriolage de la poste le 7 octobre dernier, plusieurs devis pour une pose de grille de sécurité ont été demandés. L'entreprise « Art et métal » étant la moins chère sera contacté pour savoir si elle peut fabriquer une grille identique à celle déjà existante. Le maire précise que le groupe La Poste finance la sécurisation des lieux jusqu'à un certain plafond.*
- *Finances : Le maire informe que grâce à de gros efforts et une gestion rigoureuse des finances, les comptes de la commune devraient permettre de rembourser le déficit d'environ 8 000 € de l'année dernière et de dégager, peut-être, un léger excédent.*
- *Gîte communal : Le maire rappelle que pour mettre en vente le gîte communal, un diagnostic amiante doit être établi. Aurélien BUSSEZ indique qu'il va contacter l'entreprise afin d'avoir un geste commercial sur le devis.*
- *Colis de Noël seniors : Le maire propose d'effectuer la distribution des colis le samedi 17 décembre 2022 dans l'après-midi. La communication sera faite dans ce sens.*
- *Verger communal : Nicolas BERTRAND informe que MNE (Meuse Nature Environnement) devrait être présent le samedi 14 janvier 2023 pour la suite des plantations du verger communal. Un appel aux bénévoles sera fait début janvier 2023.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13.*

*Le 22 décembre 2022*

*Le Maire,  
Serge NICOLAS*



*Le secrétaire de séance  
Nicolas BERTRAND*



